

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 19 décembre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 13 décembre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Jusqu'au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 34

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Jusqu'au point n° 6 : 39

A partir du point N° 7 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé (arrivé au point 7), M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECCLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. FICHEUX Bruno, pouvoir donné à Madame Bertrand Dorothée,
M. BONNAERT Jean-Philippe, Pouvoir donné à Madame Debaisieux Nathalie,
M. BODART Michel, Pouvoir donné à Monsieur Mahieu Philippe,
M. MOUQUET Denis, Pouvoir Donné à Madame Fermentel Geneviève,
M. SÉRÉ Soarey, Pouvoir donné à Madame Beuraert Martine,
M. THOREZ Jean-Claude, Pouvoir donné à Madame Herdin André,

Absents :

M. RAVET Pierre-Luc,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,

Secrétaire de séance : Monsieur DELVALEE Jean,

**Délibération 2023D155 – Finances, Mutualisation, Transferts De Charges
Modificative n°1.**

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de communes,

Vu l'instruction comptable de la nomenclature M4, il convient d'amortir les comptes 20 et 21.

Il est proposé de :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

RAJOUTER des crédits en section de fonctionnement :

- Dépenses à l'article 6811, (Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles) : 8 200 €

RETIRER des crédits en section de fonctionnement :

- Dépenses à l'article 604, (Prestations de services) : 8 200 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RAJOUTER des crédits en section d'investissement :

- Recettes à l'article 2805, (Amortissement – Licences) : 200 €
- Recettes à l'article 28154, (Amortissement - Matériel Industriel) : 1 000 €
- Recettes à l'article 28188, (Amortissement – Autres immo) : 7 000 €

RETIRER des crédits en section d'investissement :

- Recettes à l'article 165, (Dépôts et cautionnements reçus) : 8 200 €

| FONCTIONNEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|--|----------|----------|
| 6811 (Dotations aux amortissements) chap 042 | + 8 200 | |
| 604 (Prestations de services) chap 011 | - 8 200 | |

| INVESTISSEMENT | DEPENSES | RECETTES |
|--|----------|----------|
| 2805 - chap 040 | | + 200 |
| 28154 - chap 040 | | + 1 000 |
| 28183 - chap 040 | | + 7 000 |
| 165 (Dépôts et cautionnements) chap 16 | | - 8 200 |

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil communautaire de :

- PREVOIR les crédits correspondants,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents adopte la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 059-245900758-20231219-2023D155-DE



Pour extrait conforme
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

